

2022-2023

Contrat de ville de Joigny



APPEL À PROJETS 2023



ÉDITO

Chaque année, dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, la Ville de Joigny et ses partenaires du contrat de ville (l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, etc.) lancent un appel à projets afin de faire émerger des initiatives pour et avec les habitants de La Madeleine : quartier prioritaire de la politique de la ville.

Comment définir la politique de la ville ? Une politique publique de cohésion sociale, urbaine et territoriale pour l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers, et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

Les projets qui s'inscrivent dans la politique de la ville sont co-construits avec les citoyens, le tissu associatif local, les acteurs socio-économiques du territoire pour être en cohérence avec les besoins du quartier et de ses habitants.

Ces actions, souvent novatrices, servent de leviers pour améliorer et compléter les dispositifs de droit commun, et ainsi favoriser l'accès de toutes et tous aux droits et aux services publics.

La politique de la ville est un véritable terrain d'expérimentation et d'innovation sociale, un bouillonnement d'idées et d'initiatives. Elle s'appuie sur les potentialités, les savoir-faire, et la participation des habitants et des acteurs du territoire, pour faire avancer et réinventer l'action publique locale.

Après les deux années que nous venons de vivre, l'appel à projets 2023 aura une coloration particulière. Les habitants sont durement touchés par la crise sanitaire, économique et sociale. Nous serons attentifs à soutenir des projets structurants, leur permettant de faire face à ces besoins nouveaux, notamment en matière de santé, d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle.

A partir de cet appel à projets, vous, acteurs du tissu associatif local, institutionnels, partenaires, organismes de formation, habitants du quartier prioritaire, pouvez contribuer concrètement à cette grande démarche d'égalité et de citoyenneté.

Nicolas SORET

Vice-Président du Conseil Régional
de Bourgogne-Franche-Comté
Président de la Communauté de
Communes du Jovinien
Maire de Joigny

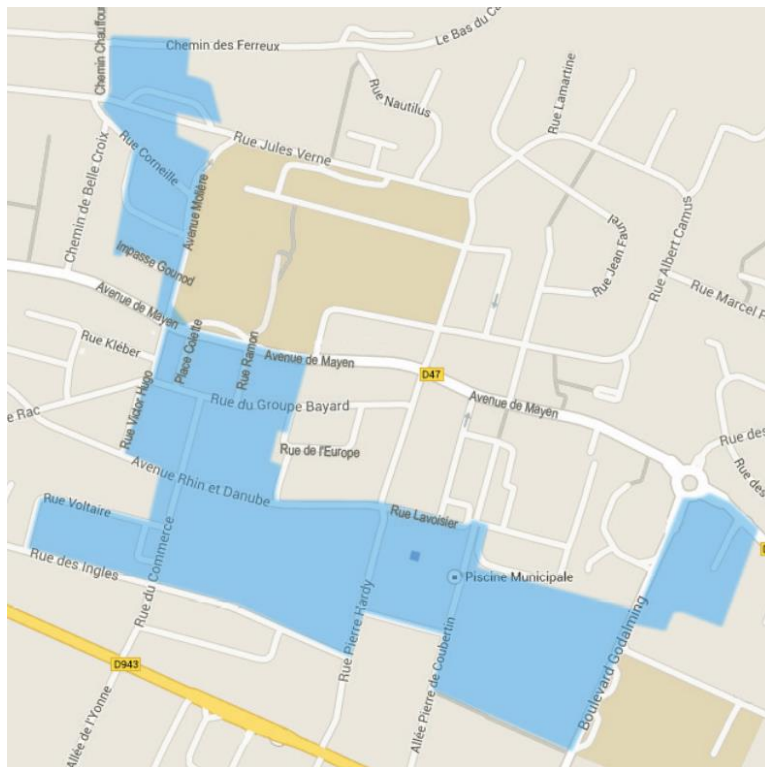


Rachid KACI

Sous-préfet de Sens



LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Pour avoir des éléments de diagnostic afin de connaître et comprendre la situation et l'évolution du quartier de la Madeleine : voir le « Protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville de Joigny » et le « Rapport d'évaluation 2019-2022 du contrat de ville de Joigny ».

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE POUR 2023

Les orientations du contrat de ville de Joigny se déploient au travers de différentes thématiques. Pour chacune d'elles, la Ville de Joigny et ses partenaires ont ciblé des attentes pour 2023 qui sont les objectifs prioritaires auxquels devront répondre les actions proposées à l'appel à projets cette année.

Les dynamiques de **lien social entre les habitants et de participation citoyenne** à la vie locale sont les fils conducteurs du contrat de ville et doivent imprégner l'ensemble des projets proposés.

L'ÉDUCATION

Nos attentes pour 2023 :

- Développer des actions innovantes en direction **des jeunes et des familles isolés et/ou en situation de « décrochage »** social et éducatif ;
- Lutter contre la fracture numérique, proposer des **initiatives d'éducation et de formation au numérique**, la prévention des risques liés aux réseaux sociaux, l'utilisation des médias ;
- Favoriser **l'accès de tous les enfants, les jeunes et les familles aux activités culturelles et sportives**, avec une attention particulière pour les jeunes filles ; rendre visible et accessible l'offre culturelle ;
- Proposer des initiatives en matière **d'accompagnement à la scolarité et de soutien scolaire**, mettre en place des actions innovantes dans le domaine de la réussite éducative ;
- Développer des actions et des **espaces d'écoute, d'information, de prévention et d'accompagnement** des jeunes et des familles ;
- Favoriser la **prévention précoce** et accompagner les familles ayant de très jeunes enfants (soins, éducation, scolarisation précoce, etc.) ;
- Favoriser la **participation citoyenne et l'engagement** des jeunes, leur implication dans des projets solidaires.

LA SANTÉ

Nos attentes pour 2023 :

- Proposer des actions de **promotion de la santé** et favoriser **l'accès aux soins** ;
- Développer **l'accès aux activités physiques et sportives** ;
- Proposer des actions de **prévention dans le domaine de la santé** (addictions, sexualité, obésité, etc.) ;
- Proposer des actions innovantes pour **lutter contre la précarité alimentaire**, favoriser l'accès à une alimentation saine et équilibrée.





LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Nos attentes pour 2023 :

-
- Proposer des initiatives en matière de prévention de la radicalisation ;
- Développer des actions de **lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales** ;
- Développer **l'accès aux droits** ;
- **Lutter contre toutes les formes de violences, de discriminations et de harcèlement.**

LE RENOUVELLEMENT URBAIN, LE CADRE DE VIE ET LES MOBILITÉS

Nos attentes pour 2023 :

- Proposer des initiatives de **participation citoyenne autour de la rénovation urbaine** et de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- Développer **les solutions de mobilité, l'accès au permis de conduire**, promouvoir la mobilité douce.

L'INSERTION, L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nos attentes pour 2023 :

- **Lever les freins à l'insertion socio-professionnelle** des personnes en recherche d'emploi (mobilité, garde d'enfants...), développer l'accompagnement des jeunes et des moins jeunes vers **la formation et l'accès à l'emploi** ;
- Susciter **la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi**, sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise, et susciter des parrainages pour accompagner l'entrepreneuriat dans le quartier ;
- Mener des actions innovantes autour de la **maîtrise de la langue française**, et plus largement autour de l'apprentissage linguistique ;
- Développer la maîtrise de l'outil informatique et **lutter contre l'illectronisme** ;
- **Valoriser les potentialités, les compétences et les talents** présents sur le quartier, favoriser **l'accès à l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence.**

LES AXES TRANSVERSAUX

- **La lutte contre toutes les formes de discriminations** ;
- **Le respect de l'environnement et le développement durable** ;
- **Les valeurs de la République et la laïcité.**



L'APPEL À SOLUTIONS

Pour 2023, les partenaires du contrat de ville de Joigny invitent les acteurs locaux à proposer des solutions concrètes et à mettre en œuvre des actions autour des idées suivantes :

- Actions de promotion de la santé, améliorer la connaissance des dispositifs de santé et d'accès aux soins (bilan de santé, mutuelle, actions de prévention...)
- Actions innovantes concourant au renforcement scolaire : coaching scolaire, ateliers scientifiques, lecture, éloquence, etc.
- « Brevet de l'engagement » : promouvoir, valoriser et accompagner le bénévolat et l'engagement citoyen ;
- Stages linguistiques, cours de remise à niveau et d'apprentissage en langues étrangères ;
- Speed-meeting entre demandeurs d'emploi et employeurs, job-datings, opérations jobs d'été... ;
- Actions fortes de prévention contre le harcèlement et les violences ;
- Sorties citoyennes et séjours éducatifs en dehors de Joigny ;
- Opérations de nettoyage du quartier, actions ludiques autour des économies d'énergie, du tri des déchets, de la prise de conscience des enjeux climatiques ;
- Actions innovantes en direction des très jeunes enfants et de leurs parents (éveil culturel et corporel, prévention santé, scolarisation précoce...)
- Actions en direction des parents d'adolescents : soutien, groupes de paroles, ateliers ludiques parents-ados ;
- Propositions d'ateliers, spectacles, stands dans le cadre de Joigny plage ;
- Actions de sensibilisation autour de la sobriété énergétique ;
- Actions de sécurité routière ;
- Actions d'informations sur la justice, les lois, les droits (ateliers des lois, cafés justice...).

Réunion d'information et de présentation de l'appel à projets 2023 et les modalités :
(en priorité pour les nouveaux porteurs de projets)

Mardi 18 octobre 2022 à 17h30

À la Mairie de Joigny (salons de l'Hôtel de Ville)

Confirmation de participation à l'adresse suivante : anna.meyroune@ville-joigny.fr

Pour l'ensemble des porteurs de projets, des visio-conférences thématiques seront organisées afin de vous accompagner dans l'élaboration de vos projets. Se rapprocher d'Anna Meyroune pour y participer.

L'APPEL À PROJETS : COMMENT CELA SE PASSE ?

QUI PEUT RÉPONDRE ?

- Les associations, collectivités territoriales, établissements scolaires, organismes de formation, structures de l'ESS, sociétés ayant un objet social et d'intérêt général.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS :

- Mettre en place une action en direction des publics du quartier prioritaire, principalement ;
- Être en adéquation avec les objectifs prioritaires pour 2023 ;
- Être en phase avec les besoins du territoire et de ses acteurs (habitants, structures...) ;
- Favoriser la participation des habitants dans le projet ;
- La subvention demandée au titre du contrat de ville doit permettre le financement de l'action et non du fonctionnement de la structure porteuse ;
- Le montant de la subvention demandée ne doit pas excéder 80% du budget total de l'action ;
- Les actions subventionnables doivent être réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 ;
- Les projets déjà subventionnés en 2022 dont la réalisation n'est pas finalisée ou reportée sur 2023 ne seront pas prioritaires.

LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS 2023 :

- 👉 10 octobre 2022 : lancement de l'appel à projets ;
- 👉 18 octobre 2022 à 17h30 à la mairie de Joigny : réunion de présentation de l'appel à projets (pour les nouveaux porteurs de projets) ;
- 👉 **14 décembre 2022 : retour des dossiers** ;
- 👉 3 février 2023 : comité technique (instruction des dossiers) ;
- 👉 23 février 2023 : comité de pilotage (validation des projets et des subventions octroyées) ;
- 👉 Mars 2023 : notification d'attribution des subventions.

LES MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Les dossiers doivent être déposés en ligne sur le portail « Dauphin ». Il s'agit de compléter directement le formulaire en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

- Pour vous aider : voir *le guide de saisie des projets sur Dauphin*.

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE PROJET :

Anna MEYROUNE, cheffe de projet cohésion sociale

anna.meyroune@ville-joigny.fr

06.35.19.28.83

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au mercredi 14 décembre 2022.

Les dossiers sont à saisir en ligne sur le portail « Dauphin » : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Lorsque votre dossier est saisi, téléchargez le récapitulatif en pdf et envoyez-le par mail à :
anna.meyroune@ville-joigny.fr

